
Délibération n°2018-19 : cours publics – fixation des tarifs

Membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Procurations : 3

Suffrages exprimés : 10

Vote :

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Représentant l'Etat :

- o M. Olivier TAINURIER, Sous-Préfet de Saint-Paul, Représentant M. le Préfet
- o Mme Christine RICHET, Directrice des Affaires Culturelles de l'Océan Indien

Personnalités qualifiées :

- o M. Gérard D'ABBADIE, PDG des Cliniques les Tamarins et les Flamboyants
- o Mme Huguette VIDOT

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe à la culture

Représentant les étudiants :

- o Mme Morgane COLLIN-DUFRESNE, ESA Réunion, Représentante des étudiants du 1er cycle
- o Mme Camille MAILLOT, Représentante suppléante des étudiants du 1er cycle

Représentants du personnel :

- o M. Yannick CHANE FUI, Représentant suppléant du personnel administratif et technique
- o M. Yves-Michel BERNARD, Représentant titulaire du personnel enseignant de l'ESA Réunion
- o M. Yohann QUELAND DE SAINT-PERN, Représentant suppléant du personnel enseignant de l'ESA Réunion

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant la Commune du Port :

- o M. Olivier HOARAU, Maire de la Ville du Port, procuration à Mme Annick LE TOULLEC

Représentant la Région Réunion :

- o Mme Faouzia ABOUBACAR BEN-VITRY, Vice-Présidente du Conseil Régional, Conseillère Régionale déléguée à l'Education et la Jeunesse, procuration à Mme Huguette VIDOT
- o M. Louis-Bertrand GRONDIN, Conseiller Régional délégué la Formation professionnelle et à l'apprentissage, procuration à M. Gérard D'ABBADIE

Représentant le Département

- o M. Sergio ERAPA, Conseiller Départemental



Personnalités qualifiées :

- o Mme Béatrice BINOCHÉ, Directrice du FRAC Réunion, procuration à Mme Christine RICHET

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o Mme Patricia de BOLLIVIER, Directrice - ESA Réunion
- o Mme Catherine CHARITAT, Direction de l'Éducation, Région Réunion
- o Mme Joann HOAREAU, Région Réunion
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o M. Benoit CAYEUX, Cabinet CIOI
- o Mme Isabelle PONAMALÉ, ESA Réunion, Secrétaire Générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de direction
- o M. Harry CHEREAU, ESA Réunion, Comptable

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Gérard D'ABBADIE Président de l'ESA Réunion;

Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole supérieure d'art de La Réunion »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

Décide

- **D'Adopter** les tarifs tels qu'indiqués ci-dessous
 - Modèle vivant

-Adhésion par semestre : trois cent euros (300)

-Possibilité d'une séance découverte

-Réduction de 50 % du tarif pour les demandeurs d'emplois, les titulaires du RSA et les étudiants d'autres établissements.

-Réduction de 25% pour les personnes travaillant ou habitant sur la commune du Port

-gratuité pour les auditeurs libres, les étudiants de l'ESA-R et le personnel de l'ESA-R

- Estampe

-Adhésion par semestre : trois cent vingt euros (320)

-Possibilité d'une séance découverte

-Réduction de 50 % du tarif pour les demandeurs d'emplois, les titulaires du RSA et les étudiants d'autres établissements.

-Réduction de 25% pour les personnes travaillant ou habitant sur la commune du Port

-gratuité pour les auditeurs libres, les étudiants de l'ESA-R et le personnel de l'ESA-R

- Atelier céramique

Adhésion au semestre : trois cent soixante euros (360)

-Possibilité d'une séance découverte

-Réduction de 50 % du tarif pour les demandeurs d'emplois, les titulaires du RSA et les étudiants d'autres établissements.

-Réduction de 25% pour les personnes travaillant ou habitant sur la commune du Port

-gratuité pour les auditeurs libres, les étudiants de l'ESA-R et le personnel de l'ESA-R

my 2

- Photographie

- Adhésion au semestre : trois cent quatre-vingt-dix euros (390)
- Réduction de 50 % du tarif pour les demandeurs d'emplois, les titulaires du RSA et les étudiants d'autres établissements.
- Réduction de 25% pour les personnes travaillant ou habitant sur la commune du Port
- gratuité pour les auditeurs libres, les étudiants de l'ESA-R et le personnel de l'ESA-R

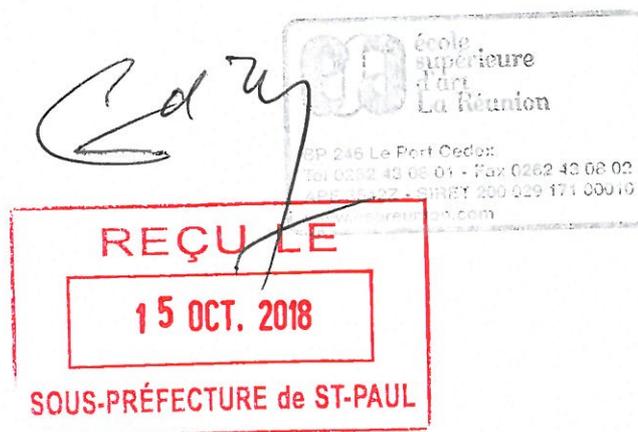
Il est à noter que les réductions ne se cumulent pas entre elles ; la plus favorable sera appliquée.

- **D'Autoriser** la Directrice à exécuter toute décision nécessaire à l'exécution de la présente
- **D'Affecter** les recettes prévues au budget de l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion en sa section de fonctionnement

Fait à Le Port, le 12 octobre 2018

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion

Monsieur Gérard D'ABBADIE



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.

